

sarde de Turin de 1848, puis céda la place en 1849 à son neveu l'avocat Joseph Jacquier-Châtrier (1811-1876) pour être élu pour le collège électoral de Taninges de 1849 à 1855. Spécialiste des questions douanières, il fut partisan de l'extension de la zone franche (Traité de Turin, 1816) au Chablais et au Faucigny. Les Bastian de Bonneville envoyèrent ainsi deux députés à l'Assemblée (Parlement sarde) de Turin de 1848 à 1856, les députés du duché de Savoie élus siégeant dans la capitale du royaume de Piémont-Sardaigne. Le duché comptait alors 22 collèges, élisant chacun un député, dont quatre pour le Faucigny (Annemasse, Bonneville, Taninges et Sallanches), et les Bastian-Jacquier étaient des élus libéraux de centre-gauche dans deux de ces collèges, Bonneville et Taninges³⁹. De telle manière qu'avec deux des sept députés de la minorité libérale constitutionnelle qualifiée de « démocrate » qui s'opposait à la majorité des quinze autres députés savoyards conservateurs qualifiés de « cléricaux » au Parlement sarde, il formaient une partie substantielle de la minorité libérale des députés savoyards ; et cela, sans compter qu'en avril 1848, à la première chambre élue avait aussi été élu leur petit-cousin, Claude Pie Amédée Bastian (1799-1872) de Frangy, comme député du collège de Saint-Julien-en-Genevois, sans cependant se représenter en 1849. En juin 1848, lors du débat sur les congrégations religieuses, François-Marie Bastian assumait des positions en faveur de leur expulsion et en septembre 1849, il défendit la limitation des jours de fêtes religieuses, responsables à ses dires de pertes économiques et prétextes à ivrognerie et débauche. Lors des débats sur l'avenir du duché de Savoie, son neveu et lui furent partisans d'un rapprochement avec la Suisse⁴⁰ et se firent les interprètes des vœux de la Savoie du Nord en matière zonienne (extension de la zone franche) à la séance du 9 décembre 1850, sans aucun succès cependant, vu le rapport de force entre libéraux et conservateurs⁴¹.

Ce neveu mérite d'être mis en exergue, car il était un rejeton exemplaire des cercles de notabilité bonnevillienne. Il était fils de Françoise-Prospère Bastian (1789-1863), fille de Joseph-Gaspard et sœur de François-Marie. Elle épousa « spectacle » Joseph Jacquier, avocat et syndic de Bonneville. Leur fils Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876) hérita par sa mère des propriétés des Bastian à Peillonex et du portrait du chanoine Claude-François Bastian, rénovateur de la vie du Prieuré⁴². Il épousa en 1843 Stéphanie fille de François-Auguste Châtrier, d'une lignée de notaires et châtelains de la paroisse de Saint-Jean de Tholome.



Avocat et syndic de Bonneville Joseph-François Jacquier-Châtrier (1811-1876), fils de Françoise-Prospère Bastian (1789-1863), épouse Jaquier, portant la croix d'officier de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

Officier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, il fut une personnalité hors du commun. Avocat, syndic de Bonneville, conseiller provincial, député libéral du collège de Bonneville au Parlement de Turin de 1849 à 1857 et grand propriétaire foncier avec plus de quarante fermes et le château de Villy situé sur la paroisse de Contamine-sur-Arve, hérité de son beau-père, il fut un spécialiste des questions économiques et douanières, et l'auteur d'un traité sur le commerce entre le Piémont et la Suisse en 1851. Avec son oncle, le député François-Marie Bastian, il déposa au Parlement de Turin et développa un projet de loi pour étendre la zone franche de 1816 prévue par le traité de Turin afin d'inclure le Faucigny et le Chablais dans la zone douanière. Il s'occupa activement du traité douanier de 1851 avec la Suisse. Cependant, tant la conjoncture économique que la guerre de Crimée firent avorter le projet. Avec les débats sur l'avenir du duché de Savoie en 1859 et la progression du parti favorable à une division de la Savoie et à l'union de la partie nord à la Suisse, il relança le projet d'extension de la zone franche. Celui-ci reçut rapidement le soutien des annexionnistes qui virent ainsi le moyen de maintenir l'unité de la Savoie, conciliant le rattachement à la France et les liens économiques avec le canton de Genève. Il les rejoint comme d'autres libéraux démocrates, dont son parent Claude Pie Amédée Bastian, maire de Frangy, et le projet se concrétisa lors du plébiscite de 1860 avec l'édition d'un bulletin de vote pour les territoires visés mentionnant : « Oui et Zone » distinct de l'autre bulletin portant la simple mention « Oui ».

39 - Représentations qui reflètent bien l'enracinement historique du patronyme.

40 - Guichonnet 1982, p. 190. Mémoires et Documents Société Savoisienne, 1932, t.69, p.66 et 132-133.

41 - Avezou 1935, p.30 et 52.

42 - Gavard 1901, p.157.